

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ
SESSION 2026**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 26 mars 2026

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en langues et cultures de l'Antiquité :

CHATELAIS Laurent, professeur certifié de lettres modernes, collège privé Immaculée-Conception, Saint-Hilaire-du-Harcouet,

FRITELLI Suzanne, professeure agrégée de lettres modernes, lycée général Alain Chartier, Bayeux,

LE GAL Laurence, professeure certifiée de lettres modernes, collège Jean Jaurès, Evreux.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 30 mars 2026

La rectrice de la région académique de Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités :

Signé
Valérie CABUIL